



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [75/226](#) de l'Assemblée générale. Après une brève introduction dans la section I, le rapport rend compte, dans la section II, des niveaux et tendances les plus récents au niveau mondial en matière de migrations internationales et analyse la contribution des migrations à l'évolution démographique globale sur la base des dernières estimations et projections de la population mondiale. La section III traite des liens entre les migrations et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle donne plus particulièrement un aperçu de la manière dont les migrations ont été intégrées dans les examens nationaux volontaires présentés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, ainsi que des progrès réalisés par les organismes des Nations Unies dans le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable liés aux migrations. La section IV passe en revue plusieurs projets récents visant à améliorer les données relatives aux migrations. La section V fait le point sur la ratification, à ce jour, des instruments juridiques internationalement contraignants relatifs aux migrations internationales. La section VI contient quant à elle les conclusions et recommandations pratiques destinées aux États Membres, aux entités des Nations Unies et à la communauté internationale.

* [A/77/150](#).



I. Introduction

1. Dans le monde entier, le nombre de migrants internationaux n'a cessé d'augmenter au cours des trois dernières décennies. La part du nombre de migrants internationaux dans la population mondiale est passée de 2,9 % en 1990 à 3,6 % en 2020. La répartition mondiale des migrants est très inégale ; en 2020, la moitié des 281 millions de migrants internationaux résidaient dans seulement 10 pays. Le flux net de migrants se déplaçant des régions les moins développées vers les régions les plus développées est passé, chaque année, d'environ 140 000 dans les années 1950 à plus de 3 millions au cours des périodes 2000-2009 et 2010-2019. Il a depuis lors été ramené à environ 2,5 millions en 2020 et 2021, en raison des importantes restrictions mises en place en termes de mobilité dans le cadre de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

2. La déclaration issue du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (voir la résolution 68/4 de l'Assemblée générale), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir la résolution 70/1 de l'Assemblée), la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (voir la résolution 71/1 de l'Assemblée), le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (voir la résolution 73/195 de l'Assemblée) et la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés (voir la résolution 76/266 de l'Assemblée) réaffirment les liens étroits qui existent entre migration et développement durable. Ces instruments d'une envergure mondiale encouragent les pays à intégrer les migrations dans la planification de leur développement national et dans les examens nationaux volontaires qu'ils préparent dans le contexte du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

3. Ces dernières années, les entités des Nations Unies ont redoublé d'efforts pour aider les gouvernements à élaborer des politiques et programmes visant à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, à tirer parti des avantages des migrations et à relever les défis qui y sont associés. Des indicateurs ont été définis pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable liés aux migrations. Dans la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés, les États Membres ont invité le Secrétaire général à proposer un ensemble limité d'indicateurs en s'inspirant de ces objectifs, afin de les aider à examiner les avancées obtenues dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Les initiatives visant, comme le demande l'objectif 1 du Pacte mondial, à étoffer la base de données factuelles se sont multipliées. La ratification d'instruments juridiques internationalement contraignants relatifs aux mouvements migratoires et aux migrants est un important indicateur de la volonté des pays de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières.

II. Migrations : niveaux et tendances

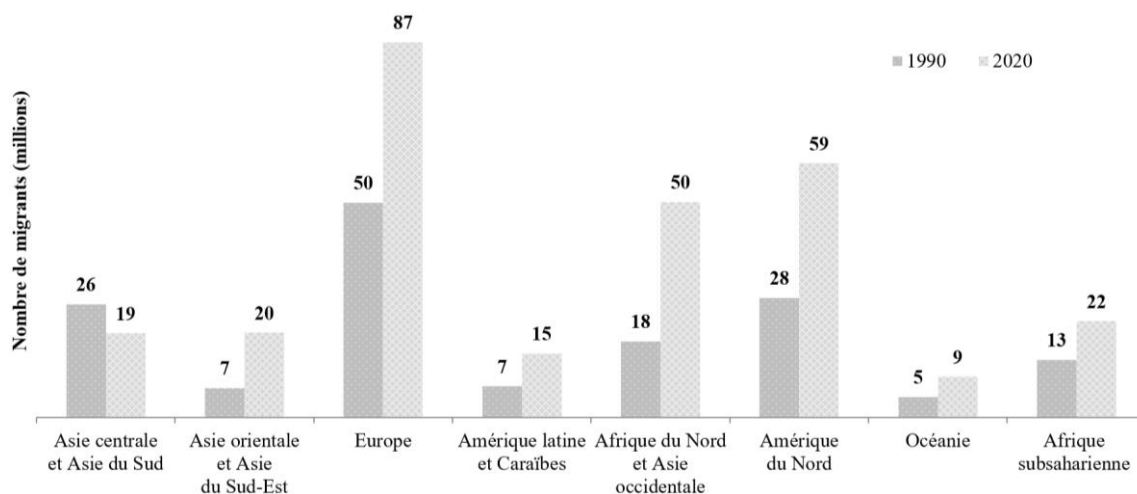
A. Nombre de migrants internationaux

4. On estime que le nombre de migrants internationaux a atteint 281 millions dans le monde en 2020, soit une augmentation de 128 millions depuis 1990, avec de considérables variations selon la région de destination (voir figure I)¹. Entre 1990 et

¹ Pour les besoins de l'estimation du nombre de migrants internationaux, sont considérés comme tels les personnes vivant en dehors de leur pays de naissance ou de citoyenneté. On entend par « population née à l'étranger » ou « population de nationalité étrangère » l'ensemble des personnes résidant à l'étranger, quelle que soit leur date d'arrivée ou l'objet de leur séjour. Les estimations présentées ici se rapportent à la mi-2020 et peuvent ne pas rendre pleinement compte

2020, les pays des régions plus développées ont accueilli 74 millions de migrants internationaux supplémentaires, tandis que les régions moins développées en ont dénombré 53 millions de plus². En 2020, 56 % de l'ensemble des migrants internationaux, soit 157 millions d'individus, vivaient dans les régions les plus développées.

Figure I
Nombre de migrants internationaux par région de destination, en 1990 et en 2020



Source : Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (2020), *International Migrant Stock 2020* (base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2020).

Note : Les pays ou zones sont regroupés en régions géographiques sur la base de la classification utilisée pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. La zone couvrant l'Europe et l'Amérique du Nord a été divisée en deux régions distinctes.

5. Les migrants internationaux représentaient 3,6 % de la population mondiale en 2020, contre 2,9 % en 1990, ce qui indique que leur nombre a augmenté plus rapidement que la population mondiale. Toujours en 2020, les migrants internationaux représentaient en moyenne 12,4 % de la population totale dans les régions les plus développées, et seulement 1,9 % dans les régions les moins développées.

6. En 2020, l'Europe a accueilli la plus grande partie des migrants du monde (31 %), suivie par l'Amérique du Nord (21 %), l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale (18 %) ; les 30 % restants de migrants vivaient dans d'autres régions du monde.

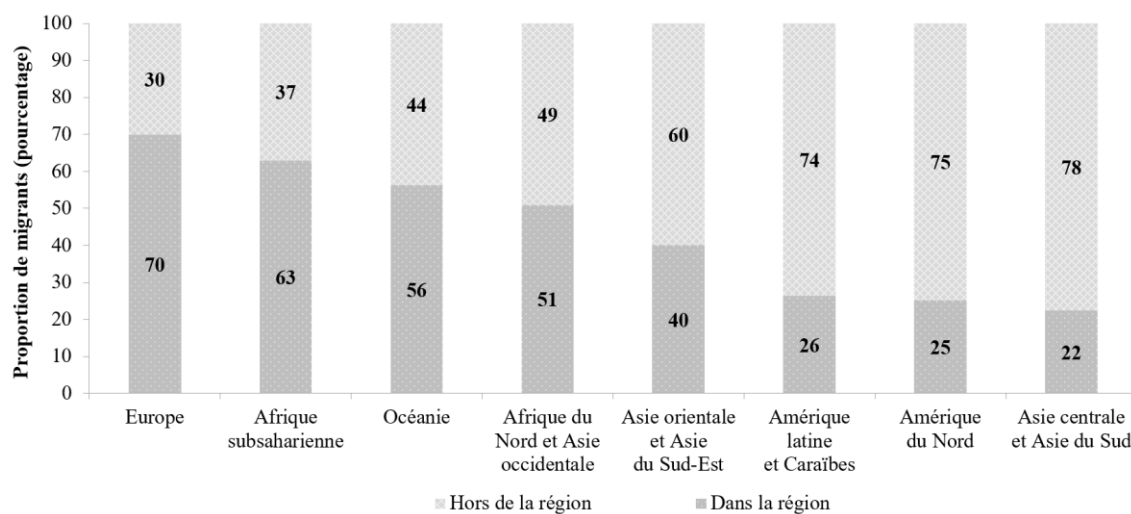
7. Entre 1990 et 2020, le nombre de migrants internationaux a été multiplié par 2,9 environ en Asie de l'Est et du Sud-Est et par 2,8 en Afrique du Nord et en Asie occidentale. Durant cette période, ce chiffre a pratiquement doublé en Amérique du Nord, en Amérique latine, ainsi qu'aux Caraïbes et en Océanie, tandis qu'il a augmenté de 75 et 67 %, respectivement, en Europe et en Afrique subsaharienne. Seules l'Asie centrale et l'Asie du Sud ont vu leur nombre de migrants internationaux diminuer, de 26 %, entre 1990 et 2020.

de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les niveaux et tendances des migrations, faute de données suffisantes.

² Les régions plus développées englobent tous les pays et toutes les zones d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon. Les régions moins développées englobent tous les pays et toutes les zones d'Afrique, d'Asie (à l'exception du Japon), d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que l'Océanie (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande).

8. Les migrations ont souvent lieu à l'intérieur d'une même région. En 2020, près de 45 % de l'ensemble des migrants internationaux vivaient dans leur région d'origine. L'Europe est la région dans laquelle les migrations intrarégionales ont été les plus fortes, puisque 70 % de tous les migrants nés dans la région résidaient dans un autre pays européen (voir figure II). Parmi ceux qui ont émigré d'un pays européen vers un autre pays européen, près de la moitié se sont déplacés entre des États membres de l'Union européenne. L'Afrique subsaharienne est la deuxième région où les migrations intrarégionales sont les plus marquées : 63 % des migrants qui y sont nés vivaient dans un autre pays ou une autre zone de cette région en 2020. La réalité vient donc contredire l'idée communément répandue selon laquelle l'Europe est la principale destination des migrants africains³ Les réfugiés et demandeurs d'asile représentent environ le tiers de l'ensemble des migrants internationaux en Afrique subsaharienne, ce qui s'explique par un ensemble complexe de facteurs, notamment l'insécurité, qui déterminent les mouvements migratoires dans la région⁴. En revanche, l'Asie centrale et l'Asie du Sud comptaient la diaspora hors région la plus importante (78 %). L'Amérique du Nord, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, figuraient au nombre des régions dont une large part de la population réside en dehors de sa région d'origine.

Figure II
Proportions de migrants internationaux qui s'établissent à l'intérieur ou à l'extérieur d'une région donnée, par région d'origine, en 2020



Source : Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2020), *International Migrant Stock 2020* (base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2020).

9. En 2020, ils n'ont été que 20 pays à accueillir près des deux tiers de l'ensemble des migrants internationaux du monde entier ; la moitié de ces migrants vivaient dans 10 pays seulement. Près de 18 % des migrants du monde entier, soit quelque

³ Marie-Laurence Flahaux et Hein De Haas, « African migration: trends, patterns, drivers », *Comparative Migration Studies*, vol. 4, n° 1 (2016).

⁴ Pour les besoins statistiques, un migrant international s'entend d'une personne qui change de pays de résidence, quel que soit l'objet de son séjour. Voir les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*, Documents statistiques, série M, n° 58, Rév.1 (publication des Nations Unies, 1998).

51 millions d'individus, résidaient dans un seul pays de destination, à savoir les États-Unis d'Amérique.

10. En 2020, les femmes et les filles représentaient 48,1 % de la totalité des migrants internationaux. Dans les régions les moins développées, ce pourcentage est passé de 47,1 à 43,6 % entre 1990 et 2020, ce qui s'explique en partie par l'augmentation rapide de la demande de travailleurs migrants masculins dans les pays du Conseil de coopération du Golfe. En 2020, en Amérique du Nord, en Europe et en Océanie, les femmes représentaient plus de la moitié des migrants internationaux, soit respectivement 51,8, 51,6 et 50,5 %. En revanche, les hommes étaient nettement plus nombreux parmi les migrants présents en Afrique du Nord et en Asie occidentale, les femmes n'y représentant que 35,8 % de l'ensemble des migrants internationaux.

11. En 2020, l'âge médian des migrants internationaux résidant dans les régions les plus développées était de 43,6 ans, contre 34,1 dans les régions les moins développées. Sur l'ensemble des migrants internationaux, ceux âgés de 20 ans étaient au nombre de 40,9 millions (14,6 %) en 2020, dont 26,3 millions (64,2 %) vivaient dans les régions les moins développées. C'est dans ces régions également que l'on note une proportion de migrants de moins de 20 ans (21,3 %) plus de deux fois supérieure à celle enregistrée dans les régions plus développées (9,3 %). Dans le monde entier, près des trois quarts des migrants internationaux (205 millions) avaient entre 20 et 64 ans, et environ 34 millions, soit approximativement un huitième d'entre eux, étaient âgés de 65 ans ou plus.

12. En 2019, les travailleurs migrants représentaient environ 4,9 % de la main-d'œuvre mondiale, soit 169 millions de personnes, dont 41,5 % de femmes. La proportion globale de travailleuses au sein des populations émigrées masque d'importantes différences entre les régions : elle est supérieure à 50,0 % en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest, alors qu'elle n'atteint pas 20,0 % dans les États arabes. La majorité des migrants travaillent dans des pays à revenu élevé (67,4 %) ou à revenu intermédiaire supérieur (19,5 %)⁵. Les travailleurs migrants apportent une contribution essentielle à des secteurs tels que la santé et l'agriculture, comme on a pu le constater lors de la pandémie de COVID-19⁶.

13. En 2021, on estime que les envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont atteint 605 milliards de dollars, sur un total de 773 milliards au niveau mondial⁷. Ces envois contribuent à la réduction de la pauvreté, facilitent l'accès des foyers aux services essentiels et renforcent l'intégration financière des familles de migrants. Lorsqu'ils sont investis de manière productive, ils peuvent favoriser l'entrepreneuriat et la création d'emplois au niveau local. La plupart des gouvernements ont mis en place des mesures politiques pour faciliter le flux des envois de fonds. Pendant la pandémie, de nombreux pays ont déclaré que les envois de fonds étaient des services essentiels et ont donc assoupli les réglementations, développé la numérisation, déployé des mesures incitatives et supprimé ou annulé les frais de transaction.

14. Les communautés de diaspora peuvent jouer un rôle important dans le développement de leur pays d'origine en favorisant les investissements étrangers, les

⁵ OIT, *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleurs migrants – Résultats et méthodologie*, troisième édition (Genève, 2021).

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques et autres, « Rapport annuel 2021 sur les tendances et les politiques en matière de migrations internationales et de déplacements forcés destiné au G20 », document préparé pour le Groupe des Vingt, 2021.

⁷ Banque mondiale, *A War in Pandemic: Implications of the Ukraine Crisis and COVID-19 on Global Governance of Migration and Remittance Flows (Une guerre en pleine pandémie : les conséquences de la crise en Ukraine et de la COVID-19 sur la gouvernance mondiale des flux et remises migratoires)*, Migration and Development Brief n° 36 (Washington, D.C., 2022).

échanges, l'innovation et l'accès aux technologies. Les fonds et obligations constitués par les diasporas peuvent encourager les investissements productifs liés au développement⁸.

15. La plupart des migrants internationaux – près de 177 millions, soit quasiment 63 % de leur nombre total en 2020 – proviennent de pays à revenu intermédiaire. Quelque 37 millions, soit environ 13 % du total, sont originaires de pays à faible revenu. En 2020, près de la moitié des migrants internationaux originaires de pays à faible revenu étaient réfugiés ou demandeurs d'asile.

16. Le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile a plus que doublé entre 2010 et 2020, pour atteindre un nombre estimé à 33,8 millions de personnes en 2020⁹. Cette même année, environ 84 % de tous les réfugiés et demandeurs d'asile vivaient dans les régions les moins développées. Quarante pour cent d'entre eux, soit 13,5 millions de personnes, résidaient en Afrique du Nord et en Asie occidentale. L'Afrique subsaharienne a accueilli 5,9 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, l'Amérique latine et les Caraïbes 4,8 millions, l'Europe 3,9 millions et l'Asie centrale et l'Asie du Sud 3,6 millions.

17. À l'échelle mondiale, les réfugiés et demandeurs d'asile représentaient 12,0 % du nombre de migrants internationaux en 2020. Leur part dans le nombre total de migrants internationaux était nettement plus faible dans les régions les plus développées (3,5 %) que dans les régions les moins développées (23,0 %).

18. La pandémie de COVID-19 a touché toutes les formes de mobilité humaine en 2020 et 2021. Dans le monde entier, la fermeture des frontières nationales et les graves perturbations qui ont affecté les déplacements internationaux ont obligé des millions de personnes à annuler ou à reporter leurs projets de se rendre à l'étranger. Des centaines de milliers de migrants se sont retrouvés bloqués, incapables de rentrer dans leur pays, tandis que d'autres ont été contraints d'y retourner plus tôt que prévu, lorsque les possibilités d'emploi se sont tariées et que les écoles ont fermé.

B. Contribution des migrations aux changements démographiques

19. Entre 1950 et 2020, on a observé un flux net de personnes quittant les pays des régions les moins développées pour rejoindre les pays des régions plus développées, une tendance appelée à se maintenir dans les années à venir. Le solde migratoire international net¹⁰ des régions les moins développées vers les régions plus développées est passé d'environ 140 000 par an au cours de la période 1950-1959 à des niveaux records de 3,3 et 3,2 millions par an respectivement pendant les périodes 2000-2009 et 2010-2019. Il a depuis baissé pour s'établir à environ 2,5 millions par an en 2020 et 2021, très probablement en raison de la pandémie¹¹.

⁸ *Financial Inclusion for Development: Better Access to Financial Services for Women, the Poor, and Migrant Workers* (publication des Nations Unies, 2021).

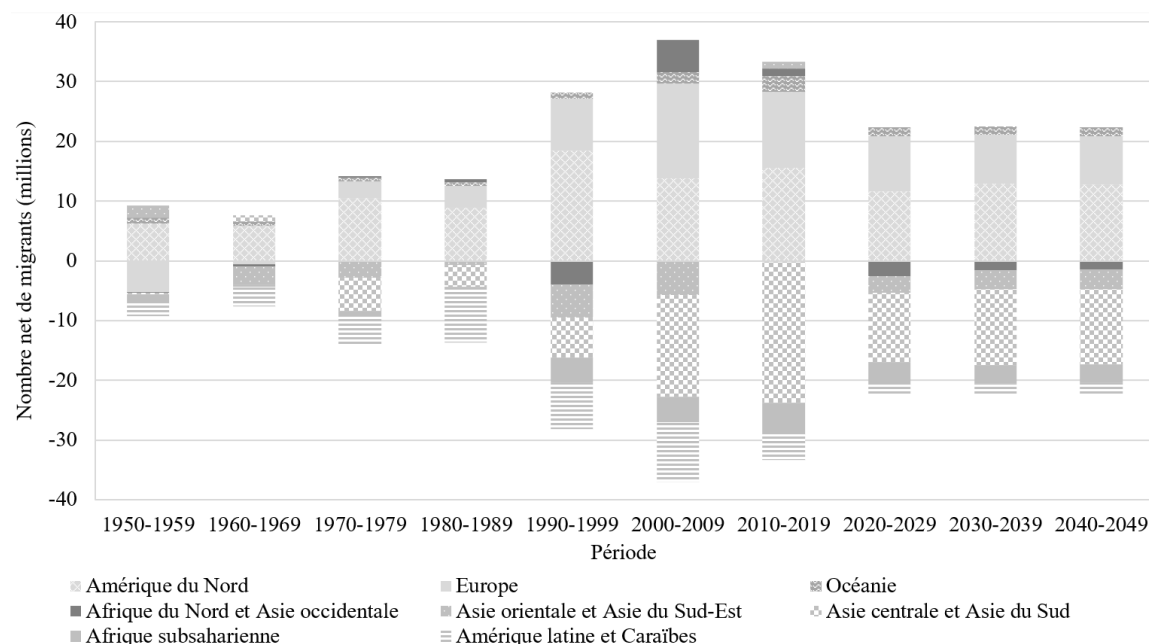
⁹ Les données les plus récentes concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile disponibles lors de l'estimation du nombre de migrants internationaux en 2020 se rapportent à 2019 ; le chiffre indiqué comprend également les réfugiés palestiniens qui relèvent de la compétence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et les Vénézuéliens déplacés à l'étranger (voir HCR, *Global Trends: Forced Displacement in 2019* (Genève, 2020)]. Pour 2021, le nombre total de réfugiés et demandeurs d'asile a été estimé à 36,1 millions (voir HCR, *Global Trends: Forced Displacement in 2021* (Genève, 2022)].

¹⁰ Le solde migratoire international net correspond à la différence entre le nombre d'immigrants et le nombre d'émigrants. Si le nombre de personnes qui immigreront est supérieur à celui des personnes qui émigreront, le pays gagne en population en raison d'un solde migratoire positif (ou immigration nette positive). Lorsque le nombre d'émigrants est supérieur au nombre d'immigrés, le pays perd en population en raison d'un solde migratoire négatif (ou émigration nette négative).

¹¹ Nations Unies, *World Population Prospects, 2022*, édition en ligne.

20. L'Amérique du Nord et l'Océanie ont enregistré un afflux net de migrants pendant toutes les périodes, de 1950-1959 à 2010-2019, tandis que l'Europe a affiché un solde migratoire net positif pour toutes les périodes depuis 1970 (voir figure III). L'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que l'Afrique subsaharienne, ont enregistré un solde migratoire net négatif pour toutes les périodes décennales comprises entre 1950 et 2019, tandis que l'Asie centrale et l'Asie du Sud ont affiché un solde migratoire net négatif pour toutes les périodes depuis 1970. L'Afrique du Nord, l'Asie occidentale, l'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est ont toutes connu des périodes de solde migratoire positif et négatif au cours des dernières décennies. Durant les périodes pour lesquelles des projections ont été établies, et principalement de 2020-2029 à 2040-2049, l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Océanie devraient continuer à enregistrer des afflux nets de migrants, une tendance inverse étant prévue dans toutes les autres régions. Des évolutions notables sont observées entre les projections (2020-2049) et les estimations les plus récentes (2000-2019) pour ce qui concerne les régions d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale, d'Asie centrale et d'Asie du Sud. Elles seraient principalement liées à un ralentissement présumé des migrations vers l'Asie occidentale (surtout vers les pays du Conseil de coopération du Golfe) et s'expliqueraient en partie par des phénomènes de migration de retour.

Figure III
Nombre net de migrants internationaux par région, de 1950-1959 à 2040-2049



Source : Nations Unies, *World Population Prospects 2022*, édition en ligne.

Note : Les régions sont classées par niveau de migration durant la période 2010-2019. La période d'estimation s'étend de 1950 à 2021 ; à partir de 2022 commencent les projections.

21. Entre 2010 et 2021, 113 pays ou régions ont enregistré un afflux net de migrants, tandis que 123 ont affiché un solde migratoire net négatif. Au cours des prochaines décennies, la migration sera le seul moteur de la croissance démographique dans les pays à revenu élevé, étant donné que le nombre de décès dépassera progressivement le nombre de naissances. En revanche, dans un avenir proche, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur continueront de voir leur population augmenter grâce à un excédent de naissances sur les décès. En comparaison, le solde migratoire

net est relativement faible et a une incidence négligeable sur les tendances démographiques mondiales.

22. Les migrations internationales ont une influence considérable sur la densité et la structure par âge des populations dans un nombre croissant de pays. Dans l'hypothèse où toutes les migrations internationales s'arrêteraient immédiatement et resteraient nulles à partir de 2022, les populations d'Amérique du Nord et d'Océanie diminueraient respectivement de 11 et 9 % d'ici à 2050 par rapport aux niveaux et tendances migratoires actuels, tandis que l'Europe accuserait un recul d'environ 4 %. En revanche, les populations d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes gagneraient environ 1 %.

23. Si les migrations s'arrêtaient, l'âge médian de la population d'Amérique du Nord progresserait de 1,8 an d'ici 2050, tandis qu'en Océanie et en Europe, les chiffres seraient respectivement de 0,5 et de 0,9 an. Dans le même temps, en l'absence de migrations futures, les taux de dépendance des personnes âgées augmenteraient plus rapidement dans ces régions. Selon cette même hypothèse, l'incidence sur l'âge médian des populations ou sur le taux de dépendance des personnes âgées des régions les moins développées serait négligeable.

24. Dans la mesure où les migrants internationaux ont tendance à représenter une plus grande proportion de personnes en âge de travailler par rapport à l'ensemble de la population, l'immigration peut contribuer à ralentir le vieillissement de la population. En cas d'extinction des migrations, la population âgée de 20 à 64 ans serait, en 2050, inférieure de 16 % aux prévisions en Amérique du Nord, de 12 % en Océanie et de 6 % en Europe. En Afrique, en Asie, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, si le nombre actuel net d'émigrants devait être ramené à zéro, la population en âge de travailler s'accroîtrait d'environ 1 % en 2050.

III. Les migrations et le Programme 2030

A. Intégrer les migrations dans les examens nationaux volontaires

25. En 2021, l'examen approfondi de l'état de réalisation des objectifs de développement durable auquel s'est livré le forum politique de haut niveau pour le développement durable a porté sur les cibles 8.8, 10.7 et 10.c desdits objectifs, objectifs étroitement liés aux migrations.

26. Les examens nationaux volontaires préparés dans le contexte dudit forum font apparaître une grande diversité dans le traitement des questions relatives aux migrations¹². Vingt-neuf pays ont fait état d'un large éventail d'initiatives visant à se doter de politiques migratoires bien gérées. Plusieurs pays ont indiqué avoir pris des mesures destinées à faciliter une migration sûre, ordonnée et régulière (notamment l'Allemagne, l'Azerbaïdjan, l'Espagne, la Norvège, la Suède et le Zimbabwe) et mis en place des mécanismes nationaux permettant de coordonner les différents aspects de leur politique migratoire (le Mexique et la Tunisie, par exemple). Ils ont été un certain nombre aussi à fournir aux immigrants en situation vulnérable des informations sur l'accès aux documents juridiques (la Colombie, le Paraguay et l'Uruguay, entre autres). Quelques-uns ont expliqué avoir eu recours à des mesures ayant pour but de faciliter l'intégration socio-économique des migrants (Chypre, le Mexique, la Norvège et Saint-Marin, notamment) et de lutter contre la discrimination (Cuba, la République tchèque et la Malaisie, par exemple). Certains (parmi lesquels Cuba et l'Indonésie) ont souligné combien il importait à leurs yeux de protéger leurs

¹² De plus amples informations sur les examens nationaux volontaires sont disponibles sur le site <https://hlpf.un.org/vnrs>.

ressortissants résidant à l'étranger. Plusieurs ont indiqué participer à la coopération internationale en matière de migrations (l'Allemagne, l'Azerbaïdjan et la Tunisie, par exemple). Quelques pays ont également fait état de programmes visant à promouvoir le retour et la réintégration des migrants (le Tchad, par exemple), notamment ceux ayant acquis des qualifications (l'Angola, entre autres). Les efforts accomplis pour améliorer la gouvernance mondiale des migrations (en Allemagne et en Espagne, par exemple) et examiner les facteurs favorisant les migrations (au Danemark et en Espagne, notamment) ont également été évoqués.

27. Les questions relatives à la traite des personnes ou au trafic de migrants ont été passées en revue lors de 29 examens nationaux volontaires. Plusieurs pays ont fourni des exemples récents de mesures, législatives et autres, qui ont été adoptées pour lutter contre les migrations irrégulières (le Bhoutan, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, l'Indonésie, la Malaisie, la Namibie, le Nicaragua, la République démocratique populaire lao, la République tchèque, le Tchad, la Thaïlande et le Zimbabwe, notamment), l'exploitation par le travail (l'Allemagne, Chypre et la Namibie, par exemple) et le travail des enfants (le Mexique). Ont également été mentionnés l'existence d'une coopération internationale destinée à lutter contre ces délits (Cuba, par exemple) et le soutien apporté aux victimes de traite (Cuba, Chypre, le Paraguay et le Qatar, entre autres).

28. Vingt-quatre pays ont fait état de mesures visant à réduire les frais liés aux envois de fonds et insisté sur l'importance que revêtaient ces envois, ainsi que les contributions de la diaspora, pour leur développement. D'autres ont mis en avant les actions concrètes qui avaient été engagées en vue de réduire le coût des envois de fonds (le Qatar et la Suède, entre autres), grâce notamment à l'assouplissement de la réglementation régissant les transferts bancaires internationaux (la Thaïlande et le Zimbabwe, par exemple). Certains pays ont expliqué les répercussions qu'avait entraîné le ralentissement des envois de fonds consécutif à la pandémie (l'Indonésie, la République démocratique populaire lao et le Zimbabwe, par exemple). D'autres, comme l'Allemagne, se sont interrogés sur les mesures qui pourraient être prises pour utiliser les envois de fonds au profit d'investissements productifs. Plusieurs pays ont constaté que les envois de fonds constituaient une source importante de rentrées de devises (Antigua-et-Barbuda, la Bolivie (État plurinational de), Cabo Verde et la République dominicaine, par exemple).

29. Quelques pays ont évoqué la difficulté qu'ils avaient à gérer les migrations (le Japon, par exemple), lutter contre la traite des êtres humains (la République dominicaine, notamment), ou recueillir des données sur les migrations (le Danemark et la Malaisie, entre autres).

B. Assurer le suivi des indicateurs relatifs aux migrations associés aux objectifs de développement durable

30. Le Programme 2030 comporte plusieurs cibles en lien avec les migrations (voir l'encadré ci-dessous). Le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir la résolution [71/313](#) de l'Assemblée générale et les documents [E/CN.3/2018/2](#), [E/CN.3/2019/2](#) et [E/CN.3/2020/2](#)) mesure l'état de réalisation des cibles desdits objectifs, y compris celles liées aux migrations¹³.

¹³ Voir Erlinda Go, « Technical report on monitoring migration-related SDG indicators », document établi pour la Division de statistiques, décembre 2019.

Principales cibles des objectifs de développement durable liées aux migrations

- Éliminer la traite des personnes (5.2, 8.7, 16.2)
- Défendre les droits du travail des travailleurs migrants (8.8)
- Faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières (10.7)
- Réduire les coûts de transaction des envois de fonds (10.c)

31. Selon un récent rapport, des progrès significatifs ont été accomplis dans le cadre des objectifs en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles méthodologies et d'approches innovantes pour la collecte de données sur les migrations¹⁴. Le recueil, l'analyse, la présentation et l'exploitation de ces données, de même que la constitution de partenariats dans ce domaine, suscitent un intérêt grandissant. Ces données demeurent cependant assez peu disponibles au niveau mondial ; en 2020, seuls 55 % des pays avaient transmis des indicateurs liés aux migrations à la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, et un seul indicateur avait été ventilé par statut migratoire¹⁵. Le rapport précité fait état d'un décalage persistant entre, d'une part, les progrès réalisés au plan mondial en termes de prise en compte des données relatives aux migrations et au développement et, de l'autre, le faible volume de données disponibles à l'échelon national.

32. Pour renforcer les synergies entre le Pacte mondial sur les migrations et le Programme 2030, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont mis au point une boîte à outils qui a pour but d'aider les pays à tirer parti des liens qui existent entre commerce et migrations¹⁶, et qui encourage le développement économique généré par les échanges afin de contrer les facteurs pernecieux qui incitent à migrer et de promouvoir une migration choisie.

33. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mené des recherches destinées à faire davantage connaître la contribution des migrants au développement durable et les problèmes auxquels se heurtent les États dans leur gestion des migrations¹⁷. Ces travaux devraient permettre aux migrants d'être mieux acceptés par les populations des pays d'accueil. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a analysé les liens qui existent entre le Programme 2030 et le Pacte mondial dans le but de faire progresser la mise en œuvre de ces deux instruments dans la région.

34. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement ont conçu un outil permettant d'évaluer dans quelle mesure les cadres établis au niveau national pour la réalisation des objectifs de développement durable tiennent compte des personnes déplacées de force et des apatrides ; cet outil a été testé dans plusieurs pays en 2021.

¹⁴ Elisa Mosler Vidal et Frank Laczko, éd., *Migration and the SDGs: Measuring Progress – An Edited Volume* (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2022).

¹⁵ Nations Unies, Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, consultable à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>.

¹⁶ OIM, *Integrating Migration into Private Sector Development and Trade Interventions: A Toolkit for International Cooperation and Development Actors* (Bruxelles, 2022).

¹⁷ Jorge Martínez Pizarro et María Veronica Cano Christiny, éd., *Sobre las Contribuciones de la Migración al Desarrollo Sostenible : Estudios en Países Seleccionados* (Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2022).

35. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est à l'origine de plusieurs initiatives tendant à réduire les frais liés aux envois de fonds, à promouvoir l'accès à ces derniers en milieu rural, à favoriser l'inclusion numérique et financière, et à mobiliser les investissements provenant des communautés de diaspora au profit de l'entrepreneuriat dans les zones rurales, en partenariat avec les prestataires de services d'envois de fonds¹⁸. En juin 2021, le FIDA a tenu son septième Forum mondial sur les transferts d'argent, l'investissement et le développement à l'occasion de la célébration annuelle de la Journée internationale des envois de fonds à la famille ; ses travaux ont notamment porté sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs 19 et 20 du Pacte mondial sur les migrations, sur l'évaluation de la contribution des envois de fonds et des investissements réalisés par les communautés de diaspora au développement durable, ainsi que sur le rôle de la numérisation dans la réduction des frais liés aux envois de fonds et la promotion de l'inclusion financière.

36. On trouvera, dans les points suivants de la présente section, un aperçu des avancées que les organismes du système des Nations Unies ont indiqué avoir obtenues dans la réalisation des principales cibles des objectifs de développement durable liées aux migrations.

Éliminer la traite des personnes

37. Les migrants représentent au moins la moitié des victimes de la traite en Europe centrale et en Europe du Sud-Est (50 %), en Asie de l'Est et dans le Pacifique (55 %), en Asie occidentale (60 %), ainsi qu'en Europe occidentale et en Europe du Sud (65 %)¹⁹. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) continue d'aider les pays à lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants, notamment en renforçant les capacités des acteurs en charge de l'application des lois et de la justice pénale et en favorisant la participation des femmes au sein de ces instances. Un recueil de pratiques prometteuses passe en revue les solutions fondées sur l'innovation technologique qui permettraient de prévenir et de combattre la traite des personnes, et de donner des moyens d'action aux victimes, notamment en leur fournissant des informations sur les voies de migration sûres et sur la fiabilité des recruteurs et des employeurs²⁰.

Défendre les droits du travail des travailleurs migrants

38. Axée sur la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, la cible 8.8 des objectifs de développement durable s'intéresse à la situation particulière des travailleurs migrants, en particulier des femmes, dont bon nombre sont discriminés et exploités, notamment en termes de salaire et de conditions de travail. Ainsi, dans les pays à revenu élevé, les travailleurs migrants perçoivent une rémunération inférieure de 13 % en moyenne à celle des travailleurs nationaux²¹. Dans certains secteurs d'activité, notamment le travail domestique, les travailleuses migrantes sont exclues de la protection offerte par la législation nationale du travail.

39. Les travailleurs migrants, notamment masculins, sont plus susceptibles que les ressortissants nationaux d'être victimes d'un accident du travail, mortel ou non, ce

¹⁸ Fonds international de développement agricole, « Platform for remittances, investments and migrants' entrepreneurship in Africa (PRIME Africa) », consultable à l'adresse www.ifad.org/en/prime+africa.

¹⁹ *Rapport mondial sur la traite des personnes 2020* (publication des Nations Unies, 2021).

²⁰ ONUDD, *Recueil de pratiques prometteuses relatives aux partenariats public-privé visant à prévenir et à combattre la traite des personnes* (Vienne, 2021).

²¹ Silas Amo-Agyei, *The Migrant Pay Gap: Understanding Wage Differences between Migrants and Nationals* (Genève, OIT, 2020)

qui pourrait être dû au fait qu'ils sont surreprésentés dans les professions manuelles et le secteur informel.

40. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), 36 pays et territoires avaient communiqué, en mai 2022, des données sur les accidents mortels ventilées par sexe et statut au regard de l'immigration (indicateur 8.8.1 des objectifs de développement durable), tandis que 38 pays avaient fait parvenir des données relatives aux accidents non mortels (indicateur 8.8.2). Au total, 97 pays et territoires ont fourni des informations sur les accidents mortels et 95 sur les accidents non mortels.

41. L'indicateur 8.8.2 des objectifs mesure le niveau de respect des droits fondamentaux du travail au niveau national, au moyen d'un indice qui va de 0 (niveau de conformité le plus élevé) à 10 (niveau de conformité le plus faible), au regard des textes de six organes de contrôle de l'OIT et de la législation nationale. Si, au niveau mondial, l'indice affiche une assez bonne tenue, puisqu'il est passé de 5,3 en 2015 à 5,0 en 2020, la situation est plus contrastée au plan régional, certaines régions ayant fait état d'améliorations, d'autres d'une stagnation.

42. Les travailleurs migrants assurent la sécurité alimentaire et contribuent au développement rural, notamment par l'envoi de fonds et le transfert de connaissances vers leur pays d'origine. Afin de souligner le rôle essentiel des travailleurs migrants dans les systèmes agroalimentaires, en particulier pendant la pandémie, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé des tables rondes, proposé des webinaires et publié des documents d'orientation consacrés aux migrants travaillant dans les systèmes agroalimentaires, aux travailleurs saisonniers et aux migrants de retour²².

Faciliter une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable

43. L'Initiative pour un recrutement équitable lancée par l'OIT vise à promouvoir, en collaboration avec les pouvoirs publics, les employeurs, les syndicats et les agences pour l'emploi, le recrutement de travailleurs migrants sans frais pour ces derniers²³. Plusieurs pays ont procédé à des enquêtes pour évaluer la mise en œuvre de l'indicateur 10.7.1 des objectifs (dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu mensuel dans le pays de destination). Dans certains cas, les travailleurs migrants devaient s'acquitter de sommes importantes au titre des frais de recrutement. En Arabie saoudite, par exemple, des travailleurs migrants bangladais devaient acquitter des frais de recrutement représentant jusqu'à 20 mois de salaire, tandis qu'en République de Corée, les frais demandés aux travailleurs migrants vietnamiens avoisinaient neuf mois de salaire²⁴.

44. Des données relatives à l'indicateur 10.7.2 des objectifs de développement durable (nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires qui facilitent la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable) sont disponibles pour 138 pays. Au total, 4 % des gouvernements ayant répondu au module sur les migrations de la douzième ou treizième enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements²⁵ ont pleinement satisfait aux critères posés par cet indicateur. En d'autres termes, ils ont indiqué avoir

²² On trouvera de plus amples informations sur ces initiatives sur le site www.fao.org/migration/en/.

²³ De plus amples informations sur l'Initiative pour un recrutement équitable peuvent être obtenues sur le site www.ilo.org/global/topics/fair-recruitment/lang--en/index.htm.

²⁴ Les données récentes relatives aux indicateurs 10.7.1, 10.7.2 et 10.7.3 proviennent de Mosler Vidal et Laczko, éd., *Migration and the SDGs*.

²⁵ De plus amples informations concernant l'enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements peuvent être obtenues sur le site www.un.org/development/desa/pd/themes/population-policies/inquiry.

pris, pour chacun des 30 points des six domaines de l'indicateur, des mesures tendant à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable. Près de 6 gouvernements sur 10 ont satisfait aux critères relatifs à l'indicateur 10.7.2, tandis que 1 sur 3 a déclaré avoir pris des mesures y répondant partiellement²⁶.

45. Jusqu'à présent, aucun pays n'a fourni de données concernant l'indicateur 10.7.3 (nombre de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale).

46. La FAO a aidé plusieurs pays à intégrer la question des migrations dans leurs politiques de développement agricole et rural et à rapprocher, pour les rendre plus cohérents, la problématique migratoire et les politiques et programmes sectoriels touchant à l'agriculture, au développement rural et aux changements climatiques. Elle encourage en outre l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes dans les zones rurales et mobilise les communautés de diaspora autour de l'agrobusiness. Elle a aussi aidé les collectivités locales à élaborer des orientations et à mettre en place des services d'assistance pour les migrants de retour et les candidats à l'émigration. Elle propose de surcroît, à l'intention des candidats à l'émigration, des membres de la famille des travailleurs migrants et des migrants de retour, diverses formations axées sur l'agrobusiness et sur l'utilisation optimale des fonds envoyés par les migrants. Elle envisage de mettre en place un système de subventions de contrepartie, qui veillera à faire en sorte que les aides émanant des différents niveaux de l'administration correspondent aux envois de fonds privés.

47. L'ONUDC encourage la mise en place de voies de migration sûres pour réduire le trafic de migrants, notant que les difficultés d'accès aux voies légales de migration obligent les candidats à l'émigration à recourir aux services de passeurs. En 2021, l'Office a publié une analyse de l'influence que peut avoir l'accès aux voies légales de la migration sur la réduction de la demande concernant le trafic illicite de personnes migrantes (voir CTOC/COP/WG.7/2021/2).

48. Les récents travaux de recherche de la CNUCED indiquent que les migrations intra-africaines peuvent favoriser la croissance économique et améliorer les moyens de subsistance des migrants, en particulier des femmes. Le rapport qui en est issu met l'accent sur l'importance que revêtent la mobilité de la main-d'œuvre et la libre circulation des personnes pour faciliter les échanges et en tirer des bénéfices dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine²⁷. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, la CNUCED a organisé en Équateur et en Ouganda des ateliers destinés aux entrepreneurs migrants et réfugiés et a mis en ligne un cours consacré à la création d'entreprise qui s'adresse aux migrants et aux réfugiés.

49. L'action que mène l'OIT aux côtés des pouvoirs publics et des organisations d'employeurs et de travailleurs, qui porte sur l'amélioration du dialogue social et l'intensification de la coopération internationale, sur une refonte des législations et sur un renforcement des capacités, cherche à mettre à la disposition des travailleurs migrants des services ciblés pour leur permettre de faire respecter leurs droits et de s'assurer que la migration de main-d'œuvre contribue au développement durable et favorise notamment le développement pérenne des entreprises.

50. Les jeunes migrants constituent un réservoir de talents, d'idées et d'esprit d'entreprise largement inexploité. Pour valoriser les talents des jeunes avant, pendant

²⁶ Organisation des Nations Unies et Organisation internationale pour les migrations, « Development, validation and testing of a methodology for SDG indicator 10.7.2 on migration policies », étude technique n° 2019/03, 2019.

²⁷ *Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique : La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive* (publication des Nations Unies, 2021).

et après la migration, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a, en collaboration avec différents partenaires, créé Yoma – un marché numérique conçu pour faire participer les jeunes à des tâches ayant un impact social et offrant des opportunités d'apprentissage personnalisées. Ce marché prévoit un système de récompenses sous forme de jetons numériques afin d'encourager le développement personnel.

Réduire les coûts de transaction des envois de fonds

51. Les fonds envoyés par les migrants peuvent contribuer à lutter contre la pauvreté et à financer l'accès à l'éducation, à la santé et à de meilleures conditions de logement. Ils encouragent également l'inclusion financière par le biais de l'épargne, du crédit, de l'assurance et des paiements numériques, fournissent des capitaux pour réaliser des investissements productifs et font rentrer des devises. Or, les coûts élevés associés au transfert de ces fonds limitent le nombre d'envois dont pourraient bénéficier les familles de migrants et leurs communautés.

52. Le coût moyen global des envois de fonds en proportion du montant transféré (indicateur 10.c.1 des objectifs de développement durable) s'est maintenu à 6,3 % entre le deuxième et le troisième trimestre 2021, avant de revenir à 6,0 % au quatrième trimestre. Ces frais varient considérablement selon les régions : ils vont de 4,3 % en Asie du Sud à 7,8 % en Afrique subsaharienne²⁸.

53. Fin 2020, les frais associés aux envois de fonds vers l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord représentaient en moyenne 6,6 % du montant transféré – un taux légèrement supérieur à la moyenne mondiale de 6,5 % et bien plus élevé que l'objectif prévu par la cible 10.c, à savoir moins de 3 %. Dans ces régions, comme dans le monde entier, les coûts associés aux services non numériques d'envois de fonds (6,8 %) dépassent ceux pratiqués pour les envois numériques (5,2 %).

Garantir une identité juridique

54. Entre 2018 et 2021, le Fonds des Nations Unies pour la population a réalisé des enquêtes auprès de jeunes migrants de sept villes²⁹. Les résultats montrent que l'absence de documents d'identité est l'un des principaux obstacles qui les empêchent d'accéder aux services de base, notamment aux services de santé en matière de sexualité et de procréation.

Améliorer la ventilation des données

55. Le Fonds des Nations Unies pour la population a plaidé pour la prise en compte des problématiques liées aux migrations dans le cycle de recensements de 2020, dans les enquêtes sur les ménages et autres outils d'évaluation, insistant sur la nécessité d'ajouter des questions relatives au pays de naissance, au pays de citoyenneté et à l'année d'arrivée afin de faciliter la ventilation des données par statut migratoire, conformément à la cible 17.18 des objectifs de développement durable.

56. Au Belize, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a apporté un soutien technique et financier à la mise en place, dans l'enquête semestrielle sur la main-d'œuvre, d'un module sur les migrations ; il souhaite ainsi recueillir des informations sur la situation des enfants aux fins de l'établissement du premier indice de pauvreté multidimensionnelle national, prévu pour 2022.

²⁸ Banque mondiale, « Remittance prices worldwide quarterly, issue 40 », Remittance Prices Worldwide Series (décembre 2021).

²⁹ Nairobi, Tunis, Le Caire, Beyrouth, Bamako, Niamey et Ouagadougou.

57. Le géocodage des données issues des recensements et enquêtes sur les ménages à l'aide de la méthodologie du degré d'urbanisation peut aider à orienter les politiques et les interventions vers les populations migrantes³⁰.

IV. Exemples d'initiatives visant à améliorer les données relatives aux migrations

58. L'Assemblée générale a appelé à plusieurs reprises à améliorer la qualité, la disponibilité, la ventilation et l'actualité des données relatives aux migrations (voir, par exemple, le paragraphe 12.9 du document [A/CONF.171/13/Rev.1](#) de l'Assemblée générale, le paragraphe 28 de sa résolution 68/4 et le paragraphe 40 de sa résolution 71/1). Au cours des dernières années, cette question a pris de l'importance à la suite de l'inclusion de cibles liées aux migrations dans les objectifs de développement durable, notamment l'engagement d'apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées notamment par statut migratoire (cible 17.18 des objectifs). La collecte et l'utilisation de données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits est le premier des 23 objectifs énoncés dans le Pacte mondial sur les migrations.

A. Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations

59. Le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations encourage, sous les auspices de la Commission de statistique, la production, l'analyse et la diffusion de données et d'indicateurs sur les migrations internationales de qualité et adaptés aux besoins³¹. Il passe en revue et met à jour, plus particulièrement, les concepts et définitions statistiques relatifs aux migrations internationales afin qu'ils reflètent l'évolution des schémas migratoires et facilitent la production de statistiques sur les migrations au niveau national tout en favorisant la comparabilité internationale des données. Tout récemment, la Commission a fait siens un cadre conceptuel révisé pour les statistiques relatives aux migrations et à la mobilité internationales, ainsi que les concepts et définitions y afférents, qui viendront étayer la prochaine révision des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*.

B. Forum international sur les statistiques migratoires

60. En préparation des négociations relatives au Pacte mondial sur les migrations, l'OIM, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé le premier Forum international sur les statistiques migratoires, qui s'est tenu à Paris en janvier 2018³².

³⁰ Commission européenne et autres, « A recommendation on the method to delineate cities, urban and rural areas for international statistical comparisons », document de travail établi pour la Commission de statistique, mars 2020.

³¹ De plus amples informations sur le Groupe d'experts des Nations Unies en statistiques des migrations peuvent être obtenues sur le site <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/migration-expert-group/>.

³² De plus amples informations sur le premier Forum international sur les statistiques migratoires peuvent être obtenues sur le site www.oecd.org/migration/forum-migration-statistics/.

Le deuxième Forum s'est déroulé au Caire en 2020³³ et le troisième aura lieu à Santiago, sous un format hybride, du 24 au 26 janvier 2023³⁴.

61. Le troisième Forum devrait s'appuyer sur les compétences d'experts de toute une série de disciplines, telles que les statistiques, l'économie, la démographie, la sociologie, les sciences géospatiales et les technologies de l'information, et réunir des producteurs et utilisateurs de statistiques migratoires provenant d'organismes nationaux et internationaux de statistiques, d'autres organismes publics, d'organisations internationales, d'instituts universitaires, de la société civile et du secteur privé. Le Forum s'articulera autour de six thèmes : a) « Renforcer les données sur les migrations aux fins du suivi et de la révision des accords mondiaux », b) « Nouvelles approches, méthodologies et innovations ayant trait aux données sur les migrations », c) « Renforcer les données sur les migrants en situation de vulnérabilité », d) « Incidences de la pandémie de COVID-19 sur les données relatives aux migrants et aux migrations », e) « Renforcer les capacités et le financement dans le domaine des statistiques » et f) « Communication et visualisation des données et opinion publique ».

C. Alliance internationale des données sur les enfants en déplacement³⁵

62. En 2020, quelque 35,5 millions d'enfants, soit 13 % de l'ensemble des migrants internationaux, vivaient en dehors de leur pays de naissance ou de citoyenneté. De nombreux enfants migrants subissent des privations et voient leur bien-être mis à mal. Près de 600 enfants ont ainsi perdu la vie en traversant des frontières internationales depuis janvier 2020. Les enfants en errance sont souvent ignorés dans les informations que l'on collecte. Près d'un pays sur trois dans le monde ne ventile pas les données relatives à la population migrante ou au nombre de migrants en fonction de l'âge. Pour apporter aux enfants une aide appropriée, il est essentiel de connaître leur âge, leur sexe et leur localisation exacte, ainsi que leur état de santé et leurs besoins. Le manque de données menace, entre autres, les droits des enfants à l'éducation, aux soins de santé et à la sécurité, droits consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments régionaux et internationaux. Depuis 2020, l'Alliance internationale des données sur les enfants en déplacement favorise, grâce aussi à des partenariats multipartites, les actions concertées visant à remédier aux problèmes liés à la collecte, à l'analyse, au partage et à l'utilisation de données migratoires spécifiques aux enfants, notamment pour ce qui concerne leurs mouvements migratoires, les raisons de la migration et les effets socio-économiques qui en résultent pour les enfants migrants.

63. Ces deux dernières années, l'Alliance a organisé plusieurs événements et webinaires et fait paraître diverses publications afin d'attirer l'attention sur le manque de données relatives aux enfants en errance et sur les problèmes qui en résultent. Dans le rapport intitulé « Missing from the story: the urgent need for better data to protect children on the move », elle a présenté un certain nombre de bonnes pratiques permettant de combler les lacunes en la matière, notamment celle consistant à croiser

³³ De plus amples informations sur le deuxième Forum international sur les statistiques migratoires peuvent être obtenues sur le site <https://ifms.iom.int/>.

³⁴ De plus amples informations sur le troisième Forum international sur les statistiques migratoires peuvent être obtenues sur le site <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/migrationstat-forum-2023/>.

³⁵ De plus amples informations sur l'Alliance internationale des données sur les enfants en déplacement peuvent être obtenues à l'adresse <https://data.unicef.org/resources/international-data-alliance-for-children-on-the-move/>.

les données extraites de différents registres administratifs afin d'obtenir des informations sur les mineurs non accompagnés³⁶. Les enquêtes sur les ménages ont permis d'évaluer la situation des garçons et des filles migrants par rapport à leurs camarades non migrants. À titre de contribution au premier Forum d'examen des migrations internationales, l'Alliance a dressé une liste de mesures concrètes qu'elle préconise pour améliorer les données relatives aux enfants en errance, à savoir : a) ventiler les données sur les migrations ; b) mieux utiliser et partager les données existantes ; c) coordonner les actions menées au sein des pays et entre eux ; et d) collecter et analyser des données plus spécifiquement consacrées aux enfants migrants.

D. Capacités nationales à produire des données sur les migrations

64. Le Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie a, en sa qualité de Secrétariat technique du Groupe de travail sur les migrations internationales de la Conférence statistique des Amériques, passé au crible la capacité de dix pays d'Amérique latine à produire des données récentes, fiables et comparables sur les migrations internationales dans le cadre du Programme 2030 et du Pacte mondial sur les migrations.

E. Conférence internationale des statisticiens du travail

65. Lors de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail qui s'est tenue en 2018, des directives ont été établies concernant les statistiques relatives aux migrations de main-d'œuvre, l'objectif étant de fixer une définition commune de vocables clés, tels que « travailleur migrant international » ou encore « travailleurs migrants internationaux de retour »³⁷.

F. Groupe scientifique chargé d'enrichir la base de connaissances pour l'élaboration des politiques

66. Un groupe chargé d'enrichir la base de connaissances en vue d'étayer les politiques et programmes nationaux relatifs aux migrations et aux migrants a été mis en place en 2018 par l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population ; sa mission consiste à apporter une théorie et des preuves scientifiques pour étayer l'analyse des tendances et schémas actuels et futurs des migrations internationales, des causes et conséquences des mouvements de population, et des réponses politiques aux migrations³⁸.

67. Le groupe cherche à renforcer les capacités d'analyse des générations actuelles et futures de spécialistes des sciences sociales au sein des universités, des administrations nationales et des organisations internationales en proposant des ateliers de formation aux méthodes d'estimation indirecte et à l'analyse de l'immigration et de l'émigration sur la base de données relatives à la population ou au nombre de migrants. Un manuel de formation consacré à l'estimation et à l'analyse des flux migratoires est en préparation. Le groupe prône la mise en place d'un programme d'enquête mondiale sur les migrations afin de mieux comprendre les

³⁶ « Missing from the story: the urgent need for better data to protect children on the move », Série Data InSIGHT n° 1 (Alliance internationale des données sur les enfants en déplacement, 2021).

³⁷ OIT, Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre, document ICLS/20/2018/Directives.

³⁸ De plus amples informations sur les travaux du groupe peuvent être obtenues sur le site <https://iussp.org/en/panel/international-migration-strengthening-knowledge-base-policy>.

causes et incidences des migrations ainsi que les contributions des migrants au développement durable³⁹. Il préconise également l'adoption de définitions statistiques normalisées de la migration et des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, conformément aux recommandations de la Commission de statistique, ainsi que la détermination d'indicateurs et d'éléments caractéristiques, comme l'appelle de ses vœux la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés. Les pays champions du Pacte mondial sur les migrations pourraient faire œuvre de pionniers en contribuant à la mise en place de l'enquête mondiale sur les migrations, en appliquant des définitions statistiques communes relatives aux migrations, et en testant sur le terrain des indicateurs de migration.

68. Le groupe estime indispensable d'élaborer des indicateurs de progrès mesurables pour pouvoir effectuer un suivi des 23 objectifs du Pacte mondial sur les migrations qui soit fondé sur des données factuelles. L'approche « à 360 degrés » du Pacte souligne l'étendue de son champ d'application, qui va des moteurs et circonstances qui alimentent les migrations aux flux migratoires et à leurs incidences. Ces indicateurs doivent permettre et faciliter l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte aux niveaux national, régional et international. Leur élaboration doit pouvoir mettre à profit les derniers éléments de preuve scientifiques disponibles concernant les rapports entre migrations, développement durable et changements environnementaux. Les progrès réalisés en matière d'inclusion sociale et d'accès aux droits des migrants dans les pays de destination pourraient être évalués en ventilant les indicateurs des objectifs de développement durable en fonction du statut migratoire pour ce qui concerne, par exemple, la pauvreté, le travail décent, l'accès aux services de santé (y compris en matière de sexualité et de procréation), les inégalités et l'éducation. Des partenariats internationaux devront impérativement être noués pour ce qui concerne la collecte des données et les recherches scientifiques, de façon à pouvoir disposer d'indicateurs valides, fiables et comparatifs permettant d'évaluer l'état de mise en œuvre des 23 objectifs du Pacte mondial.

69. Le groupe met en avant l'intérêt des recensements et enquêtes réalisés au niveau national, qui constituent la source essentielle de données relatives aux migrations et aux migrants, et insiste sur la nécessité d'intégrer des modules relatifs aux migrations dans les enquêtes nationales sur les ménages. Les registres administratifs et autres sources d'information, y compris les mégadonnées, peuvent fournir des données supplémentaires pour mesurer la future série d'indicateurs.

V. Ratification des instruments liés aux migrations

70. Le cadre normatif international relatif aux migrations et migrants internationaux comprend des instruments juridiques conçus pour protéger les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes et autres formes de travail forcé, ainsi que pour protéger les réfugiés et les apatrides. Au cours des dernières décennies, les États Membres des Nations Unies ont ratifié à des degrés divers des instruments juridiques internationaux contraignants relatifs aux migrations et migrants internationaux (voir tableau).

71. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, entrée en vigueur en 2003, est le traité international le plus exhaustif concernant les droits de l'ensemble des travailleurs

³⁹ Marcela Cerrutti, Philippe Fargues et Mariama Awumbila, « The case for a world migration survey », Série Policy and Research Paper, n° 25 (Aubervilliers, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, 2021).

migrants. En juin 2020, les 57 États Membres qui avaient ratifié la Convention accueilleraient environ 11 % des migrants du monde entier.

72. L'OIT a élaboré quatre instruments visant directement et spécifiquement la protection des travailleurs migrants. La Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée) de 1949, et la recommandation n° 86 qui l'accompagne, portent sur leur recrutement, exigent l'égalité de traitement entre les travailleurs migrants en situation régulière et les ressortissants nationaux pour ce qui est des conditions d'emploi, de la liberté syndicale et de la sécurité sociale, et encouragent la coopération internationale, grâce notamment à des accords bilatéraux. La Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de 1975, et la recommandation n° 151 qui l'accompagne, traitent de la migration irrégulière de main-d'œuvre dans des conditions abusives et appellent au respect des droits humains fondamentaux de tous les travailleurs migrants, quel que soit leur statut, ainsi qu'à l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants en situation régulière.

73. Un certain nombre d'autres conventions, recommandations et protocoles de l'OIT concernent plus particulièrement les migrations, notamment la Convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) de 1962, la Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées de 1997, le Protocole de 2014 relatif à la Convention (n° 29) de 1930 sur le travail forcé et la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement de 2019. La Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques de 2011, établit des normes de travail mondiales afférentes aux travailleuses et travailleurs domestiques, en ce compris les migrants, qui leur garantissent les mêmes droits fondamentaux qu'aux autres travailleurs.

74. Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, entend prévenir et combattre la traite des personnes, protéger et aider celles et ceux qui en sont victimes, en particulier les femmes et les enfants, poursuivre les auteurs de ces crimes et promouvoir la coopération entre les États parties. Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, vise à prévenir et à combattre cette criminalité, tout en protégeant les droits des migrants et en favorisant la coopération entre les États parties. Le taux élevé de ratification de ces protocoles indique que les États Membres sont préoccupés par les liens existant entre la criminalité transnationale organisée et l'immigration clandestine.

75. La Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés sont des instruments juridiques internationaux essentiels pour garantir la protection des droits des réfugiés. La Convention de 1951 énumère les droits des réfugiés et établit l'obligation légale des États Membres de protéger ces derniers. Le Protocole de 1967 a étendu l'application de la Convention de 1951 aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié après le 1^{er} janvier 1951, sans aucune limitation géographique. La Convention relative au statut des apatrides de 1954 est le principal instrument international ayant pour but de réglementer et d'améliorer le statut juridique des apatrides. La Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961, entrée en vigueur en 1975, propose des solutions pratiques pour prévenir et réduire les cas d'apatridie, y compris parmi les enfants.

Statut de ratification des instruments juridiques internationaux contraignants relatifs aux migrations internationales

Instrument	Année d'entrée en vigueur	Parties aux instruments juridiques	
		Nombre	Pourcentage ^a
Travailleurs migrants			
Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 ^b	1952	53	28
Convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962	1964	38	19
Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 ^c	1978	28	15
Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997	2000	37	19
Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011	2013	35	19
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	2003	57	29
Trafic de migrants et traite des personnes			
Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ^d	2003	178	91
Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ^d	2004	150	76
Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930	1932	179	93
Protocole de 2014 relatif à la Convention (n° 29) de 1930 sur le travail forcé	2014	59	31
Réfugiés et apatrides			
Convention relative au statut des réfugiés de 1951	1954	146	75
Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés	1967	147	75
Convention relative au statut des apatrides de 1954	1960	96	49
Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961	1975	78	40

Source : Recueil des Traités des Nations Unies (<https://treaties.un.org>, consulté le 9 juillet 2022) ; base de données NORMLEX, contenant des informations sur les normes internationales du travail, www.ilo.org/normlex, consultée le 30 juin 2022.

^a Sur 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que 2 États non membres observateurs, ou sur 187 États membres de l'Organisation internationale du Travail.

^b Voir également la Recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949.

^c Voir également la Recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975.

^d N'inclut pas les ratifications par l'Union européenne.

VI. Conclusions et recommandations

76. Les États Membres sont encouragés à s'appuyer sur la dynamique générée par le premier Forum d'examen des migrations internationales et la vaste prise de conscience des liens complexes qui existent entre les migrations sûres, ordonnées et régulières et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à en tirer parti pour faire progresser l'adoption de cadres internationaux dans ce domaine, pour ratifier les instruments juridiques internationalement contraignants relatifs aux migrations internationales ou y adhérer, et pour s'acquitter des obligations et engagements qu'ils renferment.

77. Les États Membres sont encouragés, lors de la mise en œuvre du Programme 2030, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et de la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés, à intégrer les migrations en tant que question transversale dans leurs plans de développement nationaux, leurs politiques sectorielles et leurs cadres de coopération pour le développement.

78. Les États Membres sont encouragés à améliorer la coopération internationale entre les pays d'origine et de destination en adoptant une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société et en tirant parti des compétences et des initiatives de toutes les parties prenantes concernées pour optimiser les avantages de la migration, tant pour les travailleurs migrants que pour les communautés d'origine et de destination, pour respecter, protéger et assurer l'exercice des droits humains et des droits du travail ainsi que des libertés fondamentales de tous les migrants, et pour veiller à ce que les migrations n'aggravent pas les situations de vulnérabilité ou les inégalités.

79. Les États Membres sont encouragés à associer les migrants et les réfugiés, quel que soit leur statut, aux programmes de santé et de protection sociale et aux plans nationaux de réponse à la pandémie de COVID-19, en reconnaissant que leur santé ne peut être dissociée de celle du reste de la population.

80. Les États Membres sont encouragés à faciliter la mise en place de voies de migration sûres, ordonnées et régulières, notamment en recourant à des accords bilatéraux de migration de main-d'œuvre fondés sur les droits et à des programmes de migrations saisonnières, et en prêtant attention aux besoins et normes propres à chaque secteur d'activité.

81. Les États Membres sont encouragés à redoubler d'efforts pour garantir un recrutement équitable et sans frais et assurer un travail décent à toutes les travailleuses et tous les travailleurs, y compris les migrantes et migrants, notamment en révisant leur législation nationale sur le travail afin de garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination.

82. Les États Membres et les acteurs du secteur privé sont encouragés à améliorer l'accès des travailleurs migrants et de leur famille aux services financiers. Le passage au numérique pour les envois de fonds pourrait permettre de réduire les coûts associés à ces transactions, tout en améliorant l'accès à ces dispositifs, la transparence et l'inclusion financière.

83. Les États Membres sont encouragés à s'attaquer aux facteurs négatifs de migration, tant en milieu urbain que dans les zones rurales, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la pénurie d'emplois décents, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, et à voir dans les migrations bien gérées un moyen de s'adapter à certains de ces facteurs et de les atténuer.

84. Les États Membres sont encouragés à accorder toute l'attention voulue aux migrations lorsqu'ils préparent leurs examens nationaux volontaires dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en intégrant, entre autres, les données et indicateurs pertinents du cadre mondial d'indicateurs relatifs au Programme 2030.

85. Le système des Nations Unies aidera les États Membres, grâce aux orientations qu'il proposera, à prendre en compte les migrations dans les examens nationaux volontaires qu'ils réalisent dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.

86. Les autorités nationales sont encouragées à inclure les citoyens étrangers dans les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil afin de leur garantir l'établissement d'une identité juridique et l'accès universel à la protection sociale.

87. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à planifier et mener à bien leurs recensements afin de remédier aux graves répercussions négatives qu'a eues la pandémie de COVID-19 sur les recensements partout dans le monde, à recueillir des données provenant d'autres sources (registres administratifs, enquêtes sur les ménages et enquêtes spécialisées), et à ventiler les données par statut migratoire et localisation géographique, en vue de renforcer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.
